

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy.

Etaient excusées : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), VINCENT Denise (pouvoir à GONON Florence).

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

### Délibération n° 2023/23 : Accueil d'un stagiaire : autorisation de signer la convention de stage

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de stage au sein de la bibliothèque de Mizoën dans le cadre d'une reconversion professionnelle, d'une durée de 15 jours répartis comme suit :

- 8 jours du 11 au 21 avril 2023 : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis,
- 7 jours les vendredis 28 avril, 5 mai, 12 mai, 26 mai, 2 juin, 9 juin et 16 juin.

Pendant cette période la stagiaire restera sous la responsabilité de son établissement de formation et sera encadrée par la responsable de la bibliothèque. La commune s'engage à couvrir cette personne présente dans les locaux en cas de dommage dû au bâtiment via l'assurance communale.

Une convention de stage encadre ce stage.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'accueil d'un stagiaire au sein de la bibliothèque,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stage permettant l'accueil du stagiaire,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

**03 AVR. 2023**

Date de publication :

**03 AVR. 2023**

